



RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'ATELIERS MUNICIPAUX ET DE 2 TERRAINS DE TENNIS COUVERTS À AYGUESVIVES

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 07 juin 2024 à 12:00

Ville de AYGUESVIVES
Place du fort
31450 AYGUESVIVES

SOMMAIRE

1. Objet et étendu de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2. Condition de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 – Développement durable	4
3. Les intervenants	4
3.1 – Conduite d’opération	4
3.2 – Maîtrise d’œuvre	4
3.3 – Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier	4
3.4 – Contrôle technique	4
3.5 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4. Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5. Contenu du dossier de consultation	5
6. Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	6
6.2 – Visites sur site	8
7. Conditions d’envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	9
8. Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9. Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	Erreur ! Signet non défini.
9.2 - Procédures de recours	Erreur ! Signet non défini.

1. Objet et étendu de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

LA CONSTRUCTION D'ATELIERS MUNICIPAUX ET DE 2 TERRAINS DE TENNIS COUVERTS

Lieu(x) d'exécution :

Allée des droits de l'homme et du citoyen

31450 AYGUESVIVES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots, traités de façon séparée. Les lots sont les suivants :

Lot(s)	Désignation
01	Gros-Œuvre/Dallage/VRD/Aménagements extérieurs/Fondations
02	Charpente métallique
03	Terrain sportif
04	Bâtiment modulaire tout corps d'état/Équipement bâtiment industriel

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction

Lots	Code principal	Description
Gros-Œuvre/Dallage/VRD/Aménagements extérieurs/Fondations	45112500-0	Travaux de terrassement
Charpente métallique	45213250-0	Travaux de construction de bâtiments industriels
Terrain sportif	45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives

Bâtiment modulaire tout corps d'état/Équipement bâtiment industriel	44211100-3	Bâtiments modulaires préfabriqués
---	------------	-----------------------------------

2. Condition de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres ou de la limite des offres négociées, le cas échéant.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3. Les intervenants

3.1 – Conduite d'opération

La conduite de l'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 – Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mandataire-solidaire

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Candarchitectes
23, chemin de Bonzom
31390 PEYSSIES
Tél : 05.62.01.94.71

3.3 – Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier

L'OPC sera réalisé par l'agence CANDARCHITECTES, maître d'œuvre de l'opération.

3.4 – Contrôle technique

La mission de contrôle technique a été confiée à :

Qualiconsult

1 Rue de la Paderne
31 170 Tournefeuille
05 34 51 61 10
Eliah Tantely Andriamalala
06 77 05 92 81
e-t.andriamalala@qualiconsult.fr

3.5 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordinateur SPS a été confiée à :

Alpes contrôles
Le Zodiaque 1, 1 Pass. de l'Europe,
31400 Toulouse
05 61 73 25 56
sps.toulouse@alpes-contrôles.fr

4. Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 9 mois n'incluant pas la période de préparation de 4 semaines.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Les CCTP et CDPGF pour chaque lot :
 - 01 TERRASSEMENTS/VRD-GROS/OEUVRE
 - 02 BATIMENT INDUSTRIEL
 - 03 TERRAIN SPORTIF
 - 04 BATIMENT MODULAIRE TOUT CORPS D'ETAT
- Le cadre de réponse de mémoire technique ;
- Le planning prévisionnel ;
- Le carnet de plans ;
- Les plans de principe et coupes de principe ;
- Le rapport G2PRO ;
- Le relevé géomètre ;

- Le rapport initial de contrôle technique ;
- Le dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage ;
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé - catégorie 2 ;

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé et est accessible via le lien internet suivant : <https://www.ladepeche-marchespublics.fr>. Le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique ou électronique n'est autorisée.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6. Présentation des candidatures et des offres

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (Kbis, délégation, ...)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels et attestation d'assurance décennale	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cadre de mémoire technique (MT) décrivant : - moyens humains affectés à la mission : adéquation des moyens humains <u>mis à disposition et affectés spécifiquement au chantier</u> - moyens matériels affectés à la mission : description des moyens matériels envisagés <u>pour l'exécution du chantier</u> - description des procédures opérationnelles <u>avec détails des enjeux spécifiques à l'objet du présent marché</u> - les dispositions relatives à la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets, des SOPRE/SOGED fournis et de tout autre élément relatif à la performance environnementale de l'offre	Non
Un certificat de visite des locaux (remis lors de la visite)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le planning de l'entreprise	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.2 – Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes :

L'entreprise prendra contact auprès du responsable des services techniques, M. DAZA Franck, ateliers@ayguesvives.fr, 07.60.34.94.00.

7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

MAIRIE D'AYGUESVIVES
Place du fort
31450 AYGUESVIVES

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8. Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, pour tous les lots :

Critères	Pondération
<ul style="list-style-type: none">1-Prix des prestations <i>Compléter obligatoirement le CDPGF fournit et le renvoyer en format Excel et PDF. Vous pouvez en plus fournir un devis.</i>	40,00 %
2-Valeur technique. Compléter OBLIGATOIREMENT le cadre de mémoire technique fournit. Tout dossier technique rendu hors cadre et/ou jugé trop généraliste sera pénalisé de 5 points sur la note globale du mémoire.	60,00 %
<ul style="list-style-type: none"><i>2.1 Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet</i>	<i>20,00 %</i>
<ul style="list-style-type: none"><i>2.2 Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)</i>	<i>10,00 %</i>

<ul style="list-style-type: none"> • 2.3 <i>Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais</i> 	10,00 %
<ul style="list-style-type: none"> • 2.4 <i>Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques</i> 	10,00 %
<ul style="list-style-type: none"> • 2.5 La performance en matière de développement durable 	10,00 %

Les notes du critère « Prix des prestations » seront obtenues de la manière suivante :

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après réception des offres, une analyse est effectuée et des précisions pourront être demandées aux candidats. Il sera alors établi un premier classement des offres.

Pour chaque lot, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur décide d'engager des négociations, celles-ci se tiendront avec les 3 meilleurs candidats au regard de l'analyse des offres. Cette négociation se déroulera dans de strictes conditions d'égalité entre les candidats. La négociation pourra porter sur tous les points du marché, à l'exception de son objet et de ses caractéristiques principales. Les réponses apportées dans le cadre de la négociation devront être transmises et/ou confirmées par écrit via le plateforme <https://www.ladepeche-marchespublics.fr>. A l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre une nouvelle proposition dans un délai identique pour tous. Les nouvelles propositions seront analysées selon les mêmes critères que ceux mentionnés dans le présent règlement et selon des modalités identiques.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai ainsi qu'une attestation d'assurance tous risques chantier pour toute cause externe.

9. Renseignements complémentaires

9.1 – Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 – Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de TOULOUSE
68 Rue Raymond IV,
31000 Toulouse
Tél : 05 62 73 57 57 - Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de TOULOUSE
68 Rue Raymond IV,
31000 Toulouse
Tél : 05 62 73 57 57 - Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr